

# Sconeberga Marca Anno Domini 1318

26 et 27 mai 2018

## Gestion et réglementation du marché médiéval

Les critères suivants s'imposent à tous les participants, et font partie intégrante du formulaire d'inscription. **En cas de non-respect** l'organisateur « Sconeberga » se réserve le droit de décider d'exclure un participant de toutes les activités du marché médiéval.

1. Les stands mis en place seront dotés d'un décor médiéval. Toute construction en matière des temps modernes ne sera tolérée qu'après décoration avec des matières telles que le bois, la toile ou la paille.
2. L'organisateur attribue un emplacement aux participants en fonction des besoins formulés dans leur formulaire d'inscription, comme p.ex. les dimensions des stands, les raccordements en eau et en électricité.
3. Il sera demandé aux participants de veiller à une tenue vestimentaire qui relève de la thématique médiévale. Le jeans sera ainsi banni.
4. Les ustensiles en matière plastique, comme les assiettes, les gobelets ou autres récipients sont interdites sur le site.
5. Les produits mis en vente, seront le fruit du savoir-faire manuel des différents artisans. La production industrielle étant totalement exclue.
6. Les stands de restauration et de boissons seront tenus à apporter un camouflage adéquat à leurs installations et aux différentes conduites (eau et électricité). Les conduites enterrées seront autorisées, mais de façon de ne pas obstruer la libre circulation entre les stands.
7. A la fin de chaque journée, le nettoyage de l'emplacement du stand et de ces environs immédiats est obligatoire.
8. Les instructions de l'organisateur sont à suivre à la lettre.
9. La circulation et le stationnement seront autorisés pendant les heures prévues pour le montage et démontage des stands. Hormis ces heures le stationnement de véhicules à moteur n'est pas autorisé sur le site.

10. Les horaires d'ouverture et de fermeture des stands sont à assurer quotidiennement .
11. Les prescriptions légales concernant les stands de restauration aux niveaux de la propreté, de la qualité des marchandises et de l'hygiène du personnel sont à respecter scrupuleusement. L'appareillage électrique moderne ( frigos, lave-vaisselle, micro-ondes et autres fours ) seront mis à l'abri du regard grâce à un décor soit en bois, en paille ou en toile.
12. L'éclairage idéal des stands, ce serait d'avoir recours autant que peut se faire aux lanternes, chandelles , flambeaux et aux lampes à l'huile.
13. L'autorisation d'un feu ouvert doit être sollicitée dans le formulaire d'inscription. A cet effet l'exposant doit disposer d'un extincteur, en validation confirmée, comme mesure anti-incendie.
14. Chaque participant qui envisage de passer la nuit sur place est invité à respecter le repos nocturne des autres participants.
15. L'intégrité du site médiéval, ainsi que du cimetière communal tout proche sera sous surveillance d'un service de sécurité.
16. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vandalisme ou de vol.
17. Les chiens présents sur le site seront à tenir en laisse.
18. Si après son inscription un participant doit renoncer pour une raison ou une autre, ou en cas de non-présentation toute courte, les frais d'inscription et la caution ne feront pas l'objet d'un remboursement.
19. Le participant au « Sconeberga Marca Anno Domini 1316 « version 2018 reconnaît le faire à ces seuls risques et périls. Les instructions des organisateurs seront les mots d'ordre à suivre. Par sa signature le participant s'engage aux respects des mêmes.